



AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Houle.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 2019-50 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 551-00.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Jacqueline Désindes à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement no 2019-50 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 551-00 afin de permettre l'implantation de nouveaux usages à l'intérieur de certaines grandes affectations, de clarifier la localisation de la zone de contraintes anthropiques suite à la réforme cadastrale et de modifier les limites des grandes affectations « Agricole », « Forestière » et « Rurale », sera présenté pour adoption.

Un projet du règlement est présenté séance tenante.

DONNÉ à Newport
Ce 6e jour du mois de mars 2019.

Lise Houle

Lise Houle,
Directrice générale et secrétaire-trésorière